

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
198<sup>e</sup> année  
28 avril 2022  
n° 16 / 7949<sup>e</sup>  
pages 785 à 832



## POINT DE VUE / Société

Questions de gouvernance : à propos des décisions à prendre par les groupes français établis en Russie  
> *Christophe Perchet et Nicolas Rontchevsky*

799

## ÉDITORIAL

785 Le décret anti-libéral, *Romain Boffa*

## ACTUALITÉS

- 789 Clause abusive (prêt en devise) : portée de la variation du taux de change
- 790 Prescription biennale (caution) : revirement de jurisprudence
- 790 Liquidation judiciaire (insaisissabilité de droit) : application de la loi de 2015
- 791 Responsabilité pour insuffisance d'actif : portée d'un manque de vigilance
- 791 Fusion-absorption (responsabilité pénale) : application du revirement de jurisprudence
- 793 Recel (cumul de qualifications) : abus de biens sociaux et banqueroute
- 795 Licenciement (animateur de télévision) : propos misogynes injurieux

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 802 **Chronique** : Comment aménager la caducité des accords de conciliation résultant de l'ouverture d'une procédure collective ?, *Gilles Podeur*
- 808 **Panorama** : Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*
- 819 **Notes** : Qui peut agir en responsabilité contre le transporteur maritime ?, *note sous Com. 23 mars 2022, Philippe Delebecque*
- 822 Le formalisme du cautionnement relatif au bail d'habitation, à l'épreuve des réformes, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 17 févr. 2022, Christophe Juillet*
- 826 Devoir de vigilance des sociétés mères et compétence des tribunaux : la Cour de cassation et le législateur rendent concomitamment deux solutions différentes, *note sous Com. 15 déc. 2021, Romain Dumont*

## ENTRETIEN

- 832 Ronan Pons et Céline Castets-Renard – L'imminence du règlement sur les marchés numériques ou *Digital Markets Act*

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (5403)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice  
80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable  
Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL  
Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2022

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Protot : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un encart  
« Forum Légipresse 2022 »

## ÉDITORIAL

Romain Boffa

785

Le décret anti-libéral



## ACTUALITÉS

788

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Prêt immobilier (remboursement anticipé) :  
obstacle à la capitalisation des intérêts,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 20 avr. 2022*

Clause abusive (prêt en devise) :  
exigence de transparence,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 20 avr. 2022*

Clause abusive (prêt en devise) :  
portée de la variation du taux de change,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 20 avr. 2022*

Prescription biennale (domaine) :  
prêt pour l'acquisition de parts sociales,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 20 avr. 2022*

Prescription biennale (caution) :  
revirement de jurisprudence,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 20 avr. 2022*

#### Entreprise en difficulté

Arrêt des poursuites individuelles :  
clause résolutoire d'un bail commercial,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 13 avr. 2022*

Liquidation judiciaire (insaisissabilité  
de droit) : application de la loi de 2015,  
*Com. 13 avr. 2022*

Plan (exécution) :  
restitution après annulation d'opérations,  
*Com. 13 avr. 2022*

Responsabilité pour insuffisance d'actif :  
portée d'un manque de vigilance,  
*Com. 13 avr. 2022*

#### Société et marché financier

Fusion-absorption (responsabilité pénale) :  
application du revirement de jurisprudence,  
*Crim. 13 avr. 2022*

792

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (contrat) :  
clause d'exclusion de garantie  
d'un architecte, *Civ. 3<sup>e</sup>, 20 avr. 2022*

Famille-Personne-Succession  
Certificat successoral européen (preuve) :  
portée des formalités d'exécution,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 13 avr. 2022*

Divorce (prestation compensatoire) :  
éléments d'appréciation de la disparité,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 13 avr. 2022*

Divorce (appel) :  
portée de la force de chose jugée,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, avis, 20 avr. 2022*

793

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (définition) : existence  
d'un travail spécifique, *Civ. 3<sup>e</sup>, 20 avr. 2022*

#### Copropropriété

Administrateur provisoire (mission) :  
remise en cause par les copropriétaires,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 13 avr. 2022*

793

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Recel (cumul de qualifications) : abus de biens  
sociaux et banqueroute, *Crim. 13 avr. 2022*

#### Procédure pénale

Détention provisoire (décision) : absence  
d'enquête sociale rapide, *Crim. 20 avr. 2022*  
Mandat d'arrêt européen (contrôle  
de légalité) : non-lieu à statuer sur la question,  
*Cons. const. 22 avr. 2022*

795

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Licenciement (animateur de télévision) :  
propos misogynes injurieux, *Soc. 20 avr. 2022*

Licenciement économique (document  
unilatéral) : homologation administrative,  
*Soc. 20 avr. 2022*

Contrat de travail (plateforme numérique) :  
indices d'un lien de subordination,  
*Soc. 13 avr. 2022*

Contrat de travail (transfert) : résiliation  
d'un contrat de gestion, *Soc. 20 avr. 2022*

Contrat de travail (prescription biennale) :  
droit d'accès au juge, *Soc. 20 avr. 2022*

797

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence territoriale (délit) :  
recours subrogatoire de l'ONIAM,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 14 avr. 2022*

Résolution amiable (tentative obligatoire) :  
application en matière de référé,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 14 avr. 2022*

#### Profession juridique et judiciaire

Notaire (secret professionnel) : délivrance  
d'expéditions à des tiers, *Civ. 1<sup>re</sup>, 20 avr. 2022*

## POINT DE VUE

799

Questions de gouvernance : à propos des décisions à prendre par les groupes français établis en Russie par Christophe Perchet et Nicolas Rontchevsky



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

802

Comment aménager la caducité des accords de conciliation résultant de l'ouverture d'une procédure collective ?  
par Gilles Podeur

### PANORAMA

808

Droits et libertés corporels  
mars 2021 – mars 2022  
par Jean-Christophe Galloux  
et Hélène Gaumont-Prat

### NOTES

819

Qui peut agir en responsabilité contre le transporteur maritime ?, note sous Com. 23 mars 2022  
par Philippe Delebecque

822

Le formalisme du cautionnement relatif au bail d'habitation, à l'épreuve des réformes, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 17 févr. 2022  
par Christophe Juillet

826

Devoir de vigilance des sociétés mères et compétence des tribunaux : la Cour de cassation et le législateur rendent concomitamment deux solutions différentes, note sous Com. 15 déc. 2021  
par Romain Dumont

1

2

3

## ENTRETIEN

832

Ronan Pons et Céline Castets-Renard –  
L'imminence du règlement sur les marchés numériques ou *Digital Markets Act*

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)